

<http://www.snetap-fsu.fr/Directeurs-Adjoints-dans-les,4168.html>



Directeurs Adjointes dans les Lycées Professionnels Maritimes : et de 10 !

- Les Dossiers - Enseignement maritime -



Date de mise en ligne : vendredi 10 juin 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP-FSU se félicite de la décision conjointe de la Direction des Affaires Maritimes et de la Direction Inter-Régionale Nord-Atlantique Manche Ouest d'accélérer la création de postes de directeurs adjoints dans les lycées maritimes.

Après la création d'un poste au [LPM](#) de St Malo en septembre dernier, ce sont deux nouveaux postes qui voient le jour : en juin 2016 au LPM de Paimpol et à la rentrée prochaine au LPM de Nantes. Au total maintenant, sur les 12 lycées maritimes français, 10 sont dotés de postes de DA.

Le SNETAP-FSU voit ainsi reconnaître une revendication majeure qu'il porte depuis 2004.

Ce sont bien des réticences et des oppositions que nous avons dû combattre pour arriver à ce résultat.

L'argument selon lequel la taille des établissements ne justifiait pas la création de ces postes n'avait pour nous aucun sens.

L'accroissement continu des tâches et la complexité grandissante des missions dévolues aux chefs d'établissements, la mise en place des Bac Pro, des premiers [BTSM](#) et des classes MAN, la nécessaire réflexion sur la diversification de l'offre de formation dans l'enseignement maritime pour maintenir son attractivité imposent de toute évidence que la gouvernance et le pilotage pédagogique ne soient pas confondus dans une seule mission.

Loin d'être une charge, la présence de directeurs adjoints dans les LPM est une richesse pour le dynamisme du réseau, mais aussi pour l'accompagnement des personnels enseignants, des élèves et des familles.

Nous attirons néanmoins l'attention des autorités centrale et académiques sur la nécessité de nommer sur ces postes de directeurs adjoints des personnels qualifiés dans l'enseignement.

Le pilotage pédagogique d'un établissement ne s'improvise pas et requiert une solide expérience et une bonne connaissance du milieu éducatif. Laisser croire que tous les métiers et les postes d'encadrement sont interchangeables relève de la naïveté et d'une bien étrange conception de nos missions éducatives.

Le SNETAP-FSU demande donc que ces postes de directeurs adjoints soient réservés prioritairement à des agents issus de l'enseignement.

A Paris, le 9 juin 2016